

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la
SAVOIE

Arrondissement de
St Jean de Maurienne

Nombre de conseillers : 11
En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 10

EXTRAIT
Du registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 15/04/2024 à 19 heures

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à dix-neuf heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur Jean DIDIER, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués selon la procédure d'urgence l'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois d'avril.

Étaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 9

M. Jean DIDIER, Maire
M. Alain MOLLARET, 1^{er} adjoint
M. Pierre PERSONNET, 2^e adjoint
M. Florian GIRARD, 3^e adjoint
Mme Solange GRAND, Maire
déléguée

Mme Emmanuelle CHAIX, Conseillère
Mme Émeline DUFRENEY, Conseillère
M. Olivier MARTIN, Conseiller
M. Paul BONNET, Conseiller

Numéro :
2024-23

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration : 1

Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère, donnant procuration à Monsieur Olivier MARTIN, Conseiller

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0

Secrétaire de séance : M. Olivier MARTIN

OBJET : Procédure d'urgence

Le Conseil municipal,

Entendu le rapport de M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-11 et L. 1312-2

Considérant les éléments suivants :

Le vote des différents actes budgétaires ayant été rendu impossible par le refus du Conseil municipal de voter des taux de la fiscalité directe locale le 12 avril 2024, la commune se trouve en situation d'urgence si elle entend respecter le délai légal, défini à l'article L. 1612-2 du Code général des collectivités territoriales, qui impose de voter le budget de la commune avant le 15 avril de l'année de l'exercice.

Il en résulte, si la commune entend satisfaire cette obligation légale et ne pas courir le risque de se trouver placée sous tutelle des services de l'État, une urgence impérieuse d'adopter le budget au plus tard le 15 avril 2024.

Aussi Monsieur le Maire a fait le choix de convoquer le Conseil municipal selon la procédure prévue au second alinéa de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, réduisant à un jour franc le délai entre la convocation et la réunion du Conseil municipal.

Afin de pouvoir régulièrement délibérer, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'urgence à délibérer et approuver les modalités de sa convocation.

Après délibération, le Conseil municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ d'approuver le caractère urgent de sa convocation et de statuer sur l'ensemble des points soumis à son ordre du jour.

Fait et délibéré en séance à Albiez-Montrond, le 15/04/2024,

Monsieur le Maire
Jean DIDIER



Monsieur le Secrétaire de séance
Olivier MARTIN



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 23/04/2024
Publié le : 23/04/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la
SAVOIE

Arrondissement de
St Jean de Maurienne

Nombre de conseillers : 11
En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 10

Numéro :
2024-24

EXTRAIT
Du registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 15/04/2024 à 19 heures

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à dix-neuf heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur Jean DIDIER, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués selon la procédure d'urgence l'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois d'avril.

Étaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 9

M. Jean DIDIER, Maire

M. Alain MOLLARET, 1^{er} adjoint

M. Pierre PERSONNET, 2^e adjoint

M. Florian GIRARD, 3^e adjoint

Mme Solange GRAND, Maire
déléguée

Mme Emmanuelle CHAIX, Conseillère

Mme Émeline DUFRENEY, Conseillère

M. Olivier MARTIN, Conseiller

M. Paul BONNET, Conseiller

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration : 1

Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère, donnant procuration à Monsieur Olivier MARTIN, Conseiller

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0

Secrétaire de séance : M. Olivier MARTIN

OBJET : Vote des taux d'imposition directe locale

Le Conseil municipal,

Entendu le rapport de M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code général des impôts,

Considérant les éléments suivants :

Le Conseil municipal vote les taux de la taxe sur le foncier bâti, de la taxe sur le foncier non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. La situation financière de la commune ne permet pas de maintenir les taux à leur niveau précédent ; les ratios financiers de la commune sont en effet dégradés. La commune ne parvient pas à dégager une épargne de gestion positive (ie une épargne de fonctionnement lui permettant de couvrir les charges d'intérêts) et *a fortiori* une épargne brute positive.

La commune ne peut plus par ailleurs procéder à la vente de son patrimoine et obtenir ainsi des recettes ponctuelles permettant de maintenir sa capacité financière.

Aussi, et alors que, contrairement aux recommandations de la Chambre régionale des comptes dans son rapport d'observations définitives de 2018, les taux de fiscalité étaient demeurés inchangés depuis 2018, il est désormais impérieux de procéder à une augmentation de la fiscalité locale de la manière suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : augmentation du taux de 15 % pour le fixer à 60,79 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : augmentation du taux de 4,15 % pour le fixer à 236,10 % ;
- Taxe d'habitation : augmentation du taux de 14,6 % pour le fixer à 27,86 %.

Après délibération, et en ayant recours au vote à bulletin secret, le Conseil municipal DÉCIDE d'adopter les taux d'imposition tels que figurant dans le tableau suivant et de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction départementale des finances publiques, accompagné de la présente délibération.

2024	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux 2024 proposés	Produit fiscal attendu
Taxe sur le Foncier Bâti	1 872 000€	60,79 %	1 137 989 €
Taxe sur le Foncier non bâti	16 300 €	236,10 %	38 484 €
Taxe d'habitation	1 586 000 €	27,86 %	441 860 €
TOTAL			1 618 333 €

Pour : six (6) voix
Contre : quatre (4) voix
Abstention : zéro (0) voix

Fait et délibéré en séance à Albiez-Montrond, le 15/04/2024,

Monsieur le Maire
Jean DIDIER



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Monsieur le Secrétaire de séance
Olivier MARTIN



Transmis au représentant de l'Etat le : 23/04/2024
Publié le : 23/04/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la
SAVOIE

Arrondissement de
St Jean de Maurienne

Nombre de conseillers : 11
En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 10

Numéro :
2024-25

EXTRAIT
Du registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 15/04/2024 à 19 heures

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à dix-neuf heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur Jean DIDIER, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués selon la procédure d'urgence l'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois d'avril.

Étaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 9

M. Jean DIDIER, Maire

M. Alain MOLLARET, 1^{er} adjoint

M. Pierre PERSONNET, 2^e adjoint

M. Florian GIRARD, 3^e adjoint

Mme Solange GRAND, Maire
déléguée

Mme Emmanuelle CHAIX, Conseillère

Mme Émeline DUFRENEY, Conseillère

M. Olivier MARTIN, Conseiller

M. Paul BONNET, Conseiller

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration : 1

Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère, donnant procuration à Monsieur Olivier MARTIN, Conseiller

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0

Secrétaire de séance : M. Olivier MARTIN

OBJET : Budget annexe Assainissement 2024

Le Conseil municipal,

Entendu le rapport de M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-1 et suivants, L. 2311-1 et suivants et L. 2224-1,

Considérant les éléments suivants :

Ainsi qu'expliqué dans la note de présentation budgétaire adressée aux membres du Conseil municipal le vendredi 29 mars 2024, les balances réglementaires et les comptes de gestion et les comptes administratifs n'ont pas été validés avant le vote des budgets primitifs de la commune ce jour. Il a donc été fait le choix de construire le budget pour le seul exercice 2024, sans report. Il sera procédé, suite à l'adoption des comptes de gestion et des comptes administratifs, à l'intégration ultérieure des résultats via l'adoption d'un budget supplémentaire.

Les projets de budgets proposés sont en équilibre réel et rendent compte sincèrement de l'exécution budgétaire à venir compte des anticipations possibles à date.

Il en résulte le tableau de présentation du budget annexe Assainissement primitif 2024 suivant :

	2024
013. Atténuation de charges	- €
70. Vente de produits fabriqués, prestation de services	161 000,00 €
74. Subvention d'exploitation	161 821,81 €
75. Autres produits de gestion courante	- €
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES	322 821,81 €
76. Produits financiers	- €
77. Produits exceptionnels	- €
TOTAL RECETTES REELLES	322 821,81 €
042. Opération d'ordre de transfert entre section	- €
043. Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	322 821,81 €
011. Charges à caractère général	126 800,00 €
012. Charges de personnel et frais assimilés	- €
014. Atténuation de produits	9 000,00 €
65. Autres charges de gestion courante	1 250,00 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	137 050,00 €
66. Charges financières	26 000,00 €
67. Charges exceptionnelles	500,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	163 550,00 €
023. Virement à la section d'investissement	39 271,81 €
042. Dotations aux amortissements	120 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	159 271,81 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	322 821,81 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- €

	2024
13. Subventions d'investissement	60 000,00 €
16. Emprunts et dettes assimilées	
20. Immobilisations incorporelles	
21. Immobilisations corporelles	
22. Immobilisations reçues en affectation	
23. Immobilisations en cours	
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	60 000,00 €
10. Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	65 000,00 €
021. Virement de la section d'exploitation	39 271,81 €
040. Opération d'ordre de transfert entre section	120 000,00 €
041. Opérations patrimoniales	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	159 271,81 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	224 271,81 €
20. Immobilisations incorporelles	
21. Immobilisations corporelles	155 271,81 €
22. Immobilisations reçues en affectation	- €
23. Immobilisations en cours	
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	155 271,81 €
16. Emprunt et dettes assimilées	69 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	224 271,81 €
040. Opérations d'ordre de transfert entre section	
041. Opérations patrimoniales	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	- €
Déficit reporté	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	224 271,81 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- €

Monsieur le Maire soumet au vote le budget annexe Assainissement primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

PROPOSITION BP 2024	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	322 821,81 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	322 821,81 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	224 271,81 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	224 271,81 €

Après délibération, et en ayant recours au vote à bulletin secret, le Conseil municipal DÉCIDE d'adopter le budget annexe Assainissement primitif 2024.

Pour : six (6) voix
Contre : quatre (4) voix
Abstention : zéro (0) voix

Fait et délibéré en séance à Albiez-Montrond, le 15/04/2024,

Monsieur le Maire
Jean DIDIER



Monsieur le Secrétaire de séance
Olivier MARTIN



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 23/04/2024
Publié le : 23.04.2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la
SAVOIE

Arrondissement de
St Jean de Maurienne

Nombre de conseillers : 11
En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 10

EXTRAIT
Du registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 15/04/2024 à 19 heures

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à dix-neuf heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur Jean DIDIER, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués selon la procédure d'urgence l'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois d'avril.

Étaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 9

M. Jean DIDIER, Maire

M. Alain MOLLARET, 1^{er} adjoint

M. Pierre PERSONNET, 2^e adjoint

M. Florian GIRARD, 3^e adjoint

Mme Solange GRAND, Maire
déléguée

Mme Emmanuelle CHAIX, Conseillère

Mme Émeline DUFRENEY, Conseillère

M. Olivier MARTIN, Conseiller

M. Paul BONNET, Conseiller

Numéro :
2024-26

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration : 1

Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère, donnant procuration à Monsieur Olivier MARTIN, Conseiller

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0

Secrétaire de séance : M. Olivier MARTIN

OBJET : Budget annexe DSP Domaine skiable 2024

Le Conseil municipal,

Entendu le rapport de M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-1 et suivants, L. 2311-1 et suivants et L. 2224-1,

Considérant les éléments suivants :

Ainsi qu'expliqué dans la note de présentation budgétaire adressée aux membres du Conseil municipal le vendredi 29 mars 2024, les balances réglementaires et les comptes de gestion et les comptes administratifs n'ont pas été validés avant le vote des budgets primitifs de la commune ce jour. Il a donc été fait le choix de construire le budget pour le seul exercice 2024, sans report. Il sera procédé, suite à l'adoption des comptes de gestion et des comptes administratifs, à l'intégration ultérieure des résultats via l'adoption d'un budget supplémentaire.

Les projets de budgets proposés sont en équilibre réel et rendent compte sincèrement de l'exécution budgétaire à venir compte des anticipations possibles à date.

Il en résulte le tableau de présentation du budget annexe DSP Domaine skiable primitif 2024 suivant :

	2024
013. Atténuation de charges	- €
70. Vente de produits fabriqués, prestation de services	1 585 066,00 €
74. Subvention d'exploitation	496 902,00 €
75. Autres produits de gestion courante	- €
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES	2 081 968,00 €
76. Produits financiers	- €
77. Produits exceptionnels	- €
TOTAL RECETTES REELLES	2 081 968,00 €
042. Opération d'ordre de transfert entre section	30 000,00 €
043. Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	30 000,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 111 968,00 €
011. Charges à caractère général	1 132 417,18 €
012. Charges de personnel et frais assimilés	576 195,00 €
014. Atténuation de produits	- €
65. Autres charges de gestion courante	- €
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	1 708 612,18 €
66. Charges financières	91 000,53 €
67. Charges exceptionnelles	- €
TOTAL DEPENSES REELLES	1 799 612,71 €
023. Virement à la section d'investissement	48 355,29 €
042. Dotations aux amortissements	264 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	312 355,29 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 111 968,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- €

	2024
13. Subventions d'investissement	
16. Emprunts et dettes assimilées	
20. Immobilisations incorporelles	
21. Immobilisations corporelles	
22. Immobilisations reçues en affectation	
23. Immobilisations en cours	
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	- €
27. Autres immobilisations financières	
TOTAL DES RECETTES REELLES	- €
021. Virement de la section d'exploitation	48 355,29 €
040. Opération d'ordre de transfert entre section	264 000,00 €
041. Opérations patrimoniales	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	312 355,29 €
Excédent reporté	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	312 355,29 €
20. Immobilisations incorporelles	30 005,29 €
21. Immobilisations corporelles	28 350,00 €
22. Immobilisations reçues en affectation	
23. Immobilisations en cours	
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	58 355,29 €
13. Subventions d'investissement	
16. Emprunt et dettes assimilées	224 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	282 355,29 €
040. Opérations d'ordre de transfert entre section	30 000,00 €
041. Opérations patrimoniales	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	30 000,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	312 355,29 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- €
RESULTAT FINAL	- €

Monsieur le Maire soumet au vote le budget annexe DSP Domaine skiable primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

PROPOSITION BP 2024	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 111 968,00 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 111 968,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	312 355,29 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	312 355,29 €

Après délibération, et en ayant recours au vote à bulletin secret, le Conseil municipal DÉCIDE d'adopter le budget annexe DSP Domaine skiable primitif 2024.

Pour : six (6) voix
Contre : quatre (4) voix
Abstention : zéro (0) voix

Fait et délibéré en séance à Albiez-Montrond, le 15/04/2024,

Monsieur le Maire
Jean DIDIER



Monsieur le Secrétaire de séance
Olivier MARTIN



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 23/04/2024
Publié le : 23/04/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la
SAVOIE

Arrondissement de
St Jean de Maurienne

Nombre de conseillers : 11
En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 10

EXTRAIT
Du registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 15/04/2024 à 19 heures

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à dix-neuf heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur Jean DIDIER, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués selon la procédure d'urgence l'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois d'avril.

Étaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 9

M. Jean DIDIER, Maire	Mme Emmanuelle CHAIX, Conseillère
M. Alain MOLLARET, 1 ^{er} adjoint	Mme Émeline DUFRENEY, Conseillère
M. Pierre PERSONNET, 2 ^e adjoint	M. Olivier MARTIN, Conseiller
M. Florian GIRARD, 3 ^e adjoint	M. Paul BONNET, Conseiller
Mme Solange GRAND, Maire déléguée	

Numéro :
2024-27

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration : 1
Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère, donnant procuration à Monsieur Olivier MARTIN, Conseiller

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0

Secrétaire de séance : M. Olivier MARTIN

OBJET : Budget principal de la commune 2024

Le Conseil municipal,

Entendu le rapport de M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-1 et suivants, L. 2311-1 et suivants et L. 2224-1,

Considérant les éléments suivants :

Ainsi qu'expliqué dans la note de présentation budgétaire adressée aux membres du Conseil municipal le vendredi 29 mars 2024, les balances réglementaires et les comptes de gestion et les comptes administratifs n'ont pas été validés avant le vote des budgets primitifs de la commune ce jour. Il a donc été fait le choix de construire le budget pour le seul exercice 2024, sans report. Il sera procédé, suite à l'adoption des comptes de gestion et des comptes administratifs, à l'intégration ultérieure des résultats via l'adoption d'un budget supplémentaire.

Les projets de budgets proposés sont en équilibre réel et rendent compte sincèrement de l'exécution budgétaire à venir compte des anticipations possibles à date.

Il en résulte le tableau de présentation du budget principal de la commune primitif 2024 suivant :

	2023	2024
013. Atténuation de charges	20 000,00 €	10 000,00 €
70. Produits des services, du domaine...	307 500,00 €	162 950,00 €
73. Impôts et taxes	432 700,00 €	382 700,00 €
731. Fiscalité locale	1 309 000,00 €	1 658 500,00 €
74. Dotations et participations	146 446,00 €	169 500,00 €
75. Autres produits de gestion courante	22 200,00 €	52 500,00 €
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES	2 237 846,00 €	2 436 150,00 €
76. Produits financiers	6 000,00 €	- €
77. Produits spécifiques	- €	- €
TOTAL RECETTES REELLES	2 243 846,00 €	2 436 150,00 €
042. Opération d'ordre de transfert entre section		
043. Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	- €	- €
Excédent reporté	408 783,99 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 652 629,99 €	2 436 150,00 €
011. Charges à caractère général	742 083,00 €	717 000,00 €
012. Charges de personnel et frais assimilés	610 000,00 €	610 000,00 €
014. Atténuation de produits	89 312,00 €	84 312,00 €
65. Autres charges de gestion courante	833 494,00 €	768 554,81 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	2 274 889,00 €	2 179 866,81 €
66. Charges financières	67 870,23 €	64 000,00 €
67, 68 et 022. Autres	6 997,10 €	9 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	2 349 756,33 €	2 252 866,81 €
023. Virement à la section d'investissement	221 714,53 €	100 283,19 €
042. Dotations aux amortissements	81 159,13 €	83 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	302 873,66 €	183 283,19 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 652 629,99 €	2 436 150,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- €	- €

	2024
10. Dotations et réserves	16 500,00 €
13. Subventions d'équipements reçues	13 680,00 €
16. Emprunts et dettes assimilées	
20. Immobilisations incorporelles	
21. Immobilisations corporelles	
23. Immobilisations en cours	
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	30 180,00 €
24. Produits des cessions d'immobilisations	
TOTAL DES RECETTES REELLES	30 180,00 €
021. Virement de la section de fonctionnement	100 283,19 €
040. Opération d'ordre de transfert entre section	83 000,00 €
041. Opérations patrimoniales	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	183 283,19 €
Excédent reporté	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	213 463,19 €
20. Immobilisations incorporelles	
21. Immobilisations corporelles	27 463,19 €
22. Immobilisations reçues en affectation	
27. Immobilisations financières	
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	27 463,19 €
13. Subventions d'investissement	
16. Emprunt et dettes assimilées	186 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	213 463,19 €
040. Opérations d'ordre de transfert entre section	
041. Opérations patrimoniales	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	- €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	213 463,19 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- €
RESULTAT FINAL	- €

Monsieur le Maire soumet au vote le budget principal de la commune primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

PROPOSITION BP 2024

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 436 150,00 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 436 150,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	213 463,19 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	213 463,19 €

Après délibération, et en ayant recours au vote à bulletin secret, le Conseil municipal DÉCIDE d'adopter le budget principal de la commune primitif 2024.

Pour : six (6) voix
Contre : quatre (4) voix
Abstention : zéro (0) voix

Fait et délibéré en séance à Albiez-Montrond, le 15/04/2024,

Monsieur le Maire
Jean DIDIER



Monsieur le Secrétaire de séance
Olivier MARTIN



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 23/04/2024
Publié le : 23/04/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la
SAVOIE

Arrondissement de
St Jean de Maurienne

Nombre de conseillers : 11
En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 10

EXTRAIT
Du registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 15/04/2024 à 19 heures

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à dix-neuf heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur Jean DIDIER, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués selon la procédure d'urgence l'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois d'avril.

Étaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 9

M. Jean DIDIER, Maire	Mme Emmanuelle CHAIX, Conseillère
M. Alain MOLLARET, 1 ^{er} adjoint	Mme Émeline DUFRENEY, Conseillère
M. Pierre PERSONNET, 2 ^e adjoint	M. Olivier MARTIN, Conseiller
M. Florian GIRARD, 3 ^e adjoint	M. Paul BONNET, Conseiller
Mme Solange GRAND, Maire déléguée	

Numéro :
2024-28

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration : 1
Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère, donnant procuration à Monsieur Olivier MARTIN, Conseiller

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0

Secrétaire de séance : M. Olivier MARTIN

OBJET : Subvention exceptionnelle SPIC Assainissement

Le Conseil municipal,

Entendu le rapport de M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1, L. 2312-1 et L. 2224-1,

Vu les délibérations du Conseil municipal de ce jour approuvant les budgets primitifs 2023 pour le budget principal et le budget annexe Assainissement,

Considérant les éléments suivants :

Il ressort des délibérations budgétaires adoptées que les recettes prévisionnelles d'exploitation du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2024 sont insuffisantes pour équilibrer le fonctionnement du service. Il est par ailleurs nécessaire de maintenir l'effort d'entretien des réseaux ; ce que l'équilibre financier du service ne permet pas sans le soutien de la commune.

Après délibération, le Conseil municipal DÉCIDE

- de verser, pour le fonctionnement du budget annexe, une subvention exceptionnelle de 159 321,81 € (cent cinquante-neuf mille trois cent vingt-et-un euros quatre-vingt-un centimes) pour l'exercice 2024,
- et de dire que la dépense sera imputée sur le budget principal article 6573641 « Subventions de fonctionnement aux budgets annexes et autres régies (autonomie financière) » et que la recette sera imputée sur le budget annexe article 747 « Subventions et participations des collectivités territoriales ».

Pour : six (6) voix (Jean DIDIER, Alain MOLLARET, Pierre PERSONNET, Florian GIRARD, Solange GRAND, Emmanuelle CHAIX)

Contre : zéro (0) voix

Abstention : quatre (4) voix (Émeline DUFRENEY, Olivier MARTIN, Corinne CHAUMAZ, Paul BONNET)

Fait et délibéré en séance à Albiez-Montrond, le 15/04/2024,

Monsieur le Maire
Jean DIDIER

Monsieur le Secrétaire de séance
Olivier MARTIN



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 23/04/2024
Publié le : 23/04/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la
SAVOIE

Arrondissement de
St Jean de Maurienne

Nombre de conseillers : 11
En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 10

EXTRAIT
Du registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 15/04/2024 à 19 heures

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à dix-neuf heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur Jean DIDIER, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués selon la procédure d'urgence l'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois d'avril.

Étaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 9

M. Jean DIDIER, Maire

M. Alain MOLLARET, 1^{er} adjoint

M. Pierre PERSONNET, 2^e adjoint

M. Florian GIRARD, 3^e adjoint

Mme Solange GRAND, Maire
déléguée

Mme Emmanuelle CHAIX, Conseillère

Mme Émeline DUFRENEY, Conseillère

M. Olivier MARTIN, Conseiller

M. Paul BONNET, Conseiller

Numéro :
2024-29

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration : 1

Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère, donnant procuration à Monsieur Olivier MARTIN, Conseiller

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0

Secrétaire de séance : M. Olivier MARTIN

OBJET : Subvention exceptionnelle SPIC DSP Domaine skiable

Le Conseil municipal,

Entendu le rapport de M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1, L. 2312-1 et L. 2224-1,

Vu les délibérations du Conseil municipal de ce jour approuvant les budgets primitifs 2023 pour le budget principal et le budget annexe DSP Domaine skiable,

Considérant les éléments suivants :

Il ressort des délibérations budgétaires adoptées que les recettes prévisionnelles d'exploitation du budget annexe pour l'exercice 2024 sont insuffisantes pour équilibrer le fonctionnement du service et régler les emprunts et amortissements. Il apparaît donc nécessaire de recourir au versement d'une subvention de

fonctionnement pour contribuer à l'équilibre de l'exploitation du domaine skiable et régler les emprunts et amortissements.

Après délibération, le Conseil municipal DÉCIDE

- de verser, pour le fonctionnement du budget annexe, une subvention d'équilibre de 496 902 € (quatre cent quatre-vingt-seize mille neuf cent deux euros) pour l'exercice 2024. Cette subvention est ainsi ventilée :
 - 95 602 € (quatre-quinze mille six cent deux euros) de contribution à l'équilibre d'exploitation ;
 - 401 300 € (quatre-cent un mille trois cent euros) de contribution aux emprunts et amortissements ;
- de dire que la dépense sera imputée sur le budget principal article 6573641 « Subventions de fonctionnement aux budgets annexes et autres régies (autonomie financière) » et la recette sera imputée sur le budget annexe article 748 « Autres subventions d'exploitation ».

Pour : six (6) voix (Jean DIDIER, Alain MOLLARET, Pierre PERSONNET, Florian GIRARD, Solange GRAND, Emmanuelle CHAIX)

Contre : quatre (4) voix (Émeline DUFRENEY, Olivier MARTIN, Corinne CHAUMAZ, Paul BONNET)

Abstention : zéro (0) voix

Fait et délibéré en séance à Albiez-Montrond, le 15/04/2024,

Monsieur le Maire
Jean DIDIER



Monsieur le Secrétaire de séance
Olivier MARTIN



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 23/04/2024
Publié le : 23/04/2024